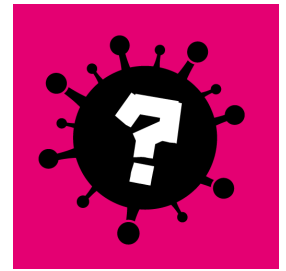


le 2 avril 2020

# COVID-19

## conférence téléphonique avec le secrétaire d'État



### NOS QUESTIONS

Lors de ce nouvel échange spécifique sur la situation liée au Covid19, **Solidaires** a tout d'abord dénoncé le fait que la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) diffuse sans communication avec les organisations syndicales ni sur le fond ni sur la forme des fiches sur des sujets aussi importants que le droit de retrait, le télétravail ou les mesures applicables en cas de recours abusif au droit de retrait. Certaines interprétations, dont le ministre a indiqué qu'elles étaient bien celles assumées par la DGAFP, sont particulièrement discutables. **Solidaires** a par ailleurs rappelé que dans la période est avant tout à la protection des agent-es et des publics et non aux sanctions.

**Solidaires** a également pointé des difficultés persistantes notamment en ce qui concerne le matériel de protection. Si les difficultés sont un peu moins criantes sans avoir disparu loin de là dans le secteur de la santé, elles sont toujours bien présentes dans de trop nombreuses administrations ou collectivités. Il n'est par ailleurs pas admissible que du matériel périmé soit distribué aux agent-es.

Concernant les plans de continuité d'activité (PCA), ceux-ci restent encore trop souvent non présentés aux agent-es comme cela devrait être le cas et il a été demandé qu'ils soient donnés aux représentant-es des personnels lors de CHSCT qui pourront désormais se réunir en visioconférence. Ces PCA sont par ailleurs peu clairs dans plusieurs secteurs.

Il est indispensable dans la période actuelle que seules les missions indispensables et qui ne peuvent être décalées dans le temps soient exercées afin de protéger et ne pas mettre en danger la santé tant des agent-es publics que des publics.

Concernant le télétravail, **Solidaires** a souligné les difficultés et le fait qu'il n'est pas admissible que les agent-es doivent travailler avec leur matériel personnel que ce soit parce que cela revient à l'administration de fournir le matériel professionnel que pour des raisons également de sécurité informatique ou de difficultés liées à l'installation de logiciels pro.

Un rappel a été fait sur la situation précaire des contractuel-les et vacataires dont notamment les contrats arrivent à expiration alors que de trop nombreuses difficultés remontent encore.

Concernant l'action sociale, **Solidaires** a rappelé que de nombreuses choses peuvent être envisagées dans la période que ce soit en matière d'aide à la garde d'enfants ou de logements par exemple que ce soit pour les personnels soignants ou pour les situations d'urgence. Le nombre de femmes victimes de violence augmente de manière très importante dans la période de confinement que nous connaissons et il est indispensable de pouvoir répondre à l'urgence.

**Solidaires** a par ailleurs dénoncé les reculs qui interviennent sur les droits des agent-es en matière de congés, temps de travail et renouvelé sa demande que la suspension du jour de carence soit effective de manière rétroactive.

Enfin, **Solidaires** a rappelé son exigence d'arrêt des réformes touchant la fonction publique et que c'est bien de services publics dotés des moyens humains et matériels dont la société a besoin et la crise actuelle en est une preuve. Concernant les annonces sur les primes et autres heures supplémentaires, **Solidaires** a indiqué qu'au-delà de ça, c'était bien de revalorisation globale qu'il fallait mettre en place.



## LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le ministre a indiqué entre autres points :

- Les réformes en cours sont suspendues (décalées). En ce qui concerne les décrets déclinant la loi de transformation de la fonction publique, certains sont effectifs, car ont été passés avant la période d'urgence ; ceux nécessitant encore le passage devant les instances de dialogue social sont de fait retardés.
- Avoir signé un décret prenant en charge les repas pour les agent-es mobilisé-es pour les plans de continuité d'activité, mais ne pouvant avoir accès ni à un restaurant administratif ni à un panier-repas, au titre des frais de missions.
- Concernant le matériel de protection : des livraisons ont eu lieu depuis le début de la semaine et d'autres vont intervenir. Du matériel va partir à destination de l'outre-mer. Mais la distribution est effectuée directement par chaque ministère. Il n'est donc pas possible de savoir comment cela est fait.
- Concernant les congés : à ce stade, c'est le droit existant qui s'applique, ce qui implique donc que rien n'oblige un employeur à suspendre les congés d'une agent-e le sollicitant pour le ou la placer en ASA. Des discussions ont lieu avec G. Darmanin et E. Philippe sur le sujet pour élaborer une instruction ministérielle et une recommandation pour les collectivités territoriales (en vertu du principe de libre administration des collectivités) pour que tou-t-es les agent-es soient traité-es pareil.
- Les annonces faites en matière d'heures supplémentaires sont également en attente d'arbitrage.
- Concernant les contractuel·les et vacataires : les instructions ont été réitérées pour le versant État et de même que les recommandations pour les Collectivités.
- Concernant les apprenti-es, ils et elles sont inté-gré-es dans même régime que les autres agent-es. Les titularisations automatiques seront faites au besoin rétroactivement ; en cas de nécessité de concours par exemple, cela est en train d'être étudié.
- Concernant le télétravail : le ministre considère que cela n'est pas incompatible avec la garde d'enfants. Des dispositions ont été prises en urgence pour faciliter le recours au télétravail. Par ailleurs un décret est en cours et apportera des réponses. Solidaires continuera bien entendu d'intervenir pour que les agent-es puissent solliciter des autorisations d'absence et ne soient pas contrain-t-es de télétravailler tout en s'occupant de leurs enfants.
- À la demande de certaines organisations, un recensement des initiatives en matière de soutien psychologique dans les ministères va être fait. Cela sera peut-être incitatif pour les autres.
- La dématérialisation des réunions d'instance étant désormais possible, on peut imaginer qu'un Conseil commun de la fonction publique avant l'été. (Un nouvel agenda social sera adressé aux organisations syndicales.)

